

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 16 (1954)
Heft: 4

Rubrik: Communiqués de l'association centrale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqués de l'association centrale

Rapport d'activité

pour la période du 1er janvier 1952 au 30 juin 1953. (suite, 1ère partie voir no 3/54)

Le périodique «Le Tracteur»

voit approcher le 15ème anniversaire de sa création. Nous saisissons l'occasion pour remercier les lecteurs attentifs de l'intérêt qu'ils ont montré à l'égard de notre organe. Mais nous voudrions en même temps exprimer également nos remerciements à l'Imprimerie Schill & Cie, à Lucerne, qui imprime notre périodique avec le plus grand soin. Le travail de collaboration avec cette maison a toujours été accompli de façon agréable au cours de ces 15 années. L'imprimerie Schill s'est aussi constamment efforcée de nous servir plus rapidement et mieux, grâce à la modernisation progressive de ses installations.

Le «Tracteur» fait toujours l'objet de 2 éditions séparées, une allemande et une française, comme ce fut le cas ces trois dernières années. Le comité directeur a voué toute son attention aussi bien à la présentation intérieure qu'à l'aspect extérieur. Les éditions ont été augmentées suivant le nombre des membres et elles atteignaient à fin juin 1953 les chiffres suivants:

édition française	5800 exemplaires
édition allemande	9900 exemplaires

Les abonnements collectifs des associations non affiliées de Genève et Vaud accusaient le nombre d'abonnés suivant:

	1950	1951	1952
Genève	336	354	350
Vaud	2135	2136	3024

Depuis quelques années, nous demandons aux membres de collaborer davantage dans le périodique. Nous sommes convaincus que la rubrique «suggestions utiles», par exemple, pourrait se présenter de façon beaucoup plus intéressante et que nos lecteurs en profiteraient. Nous reconnaissons avec gratitude qu'elle s'est améliorée. Cependant, nous demandons de nouveau une collaboration accrue des praticiens.

Education à la circulation routière des conducteurs de tracteurs et accroissement de la sécurité du trafic routier.

Au cours de l'automne 1952, nous avons malheureusement été informés par la presse quotidienne de quelques graves accidents de tracteurs survenus lors des travaux aux champs ou à la forêt. La gérance donna immédiatement des conseils au sujet des mesures à prendre et chargea également l'IMA de procéder à une enquête sur les causes des accidents. La documentation réunie fut fixée sous forme de projections lumineuses en couleurs. En plus de celles-là, il fut possible de mettre également à la disposition des sections des diapositives sur les accidents de la circulation, ce qui constituait dans l'ensemble un précieux matériel de projection pour l'organisation de conférences. Ainsi que nous l'avons mentionné, les représentants des sections furent initiés à cet effet lors de réunions d'enseignement. Avant les labours de printemps et d'automne, les conducteurs de tracteurs ont été rendus attentifs aux différents risques d'accidents par des articles parus dans «Le Tracteur». Avant la fenaison et les moissons, nous avons diffusé dans toute la presse agricole les articles que M. P. Baumann, professeur d'agriculture, avait rédigés à notre demande sur «Le paysan et la circulation routière». Ces articles, qui étaient illustrés de façon suggestive, traitaient des causes d'accidents les plus fréquentes sur la route et faisaient appel à la compréhension et à la discipline de la population rurale.

A l'intention des sections qui désirent participer à des expositions sur les accidents de la route, conjointement avec d'autres associations intéressées au trafic routier et avec les

Offices cantonaux de la circulation routière, nous avons fait confectionner 4 tableaux avec textes et photos. A fin avril, on put voir pendant 2 semaines une série de ces tableaux à Fribourg, à une exposition sur le trafic routier. Dans le cadre d'expositions d'éducation à la circulation routière, une autre série fait le tour de tous les districts du canton de Berne.

Les efforts entreprise depuis quelques années par notre association dans le domaine de la prévention des accidents et de l'éducation à la circulation routière ne sont pas demeurés stériles, ainsi que le montre le tableau ci-dessous sur l'implication des tracteurs agricoles dans les accidents de la route:

Tableau 8

Implication des tracteurs dans les accidents de la route:

Années	Tracteurs agricoles	Tracteurs industriels
1946	232*	—
1947	301*	—
1948	320*	—
1949	277*	—
1950	323*	—
1951	238	137
1952	287	190

* tracteurs industriels y compris.

Cela représente 1,5—2 % de tous les tracteurs agricoles. Comparativement aux autres véhicules, ce taux est bas; cette constatation est réjouissante et doit nous encourager à ne pas nous relâcher dans nos efforts pour l'éducation à la circulation des conducteurs de tracteurs.

Nous fûmes de nouveau soutenus dans nos efforts par le Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents (BfU), à Berne, par l'IMA, à Brougg, ainsi que par la «Mutuelle Vaudoise Accidents» et ses 16 agences générales, compagnie d'assurance avec laquelle nous avons conclu un contrat. Nous exprimons nos sincères remerciements pour ce précieux travail de collaboration.

Révision de la loi sur la circulation des véhicules à moteur et des cycles (LA).

Au début de février 1952, nous avons pu prendre connaissance de l'avant-projet de la loi sur la circulation routière élaboré par le Département fédéral de Justice et Police. Quelques questions qui concernaient la position spéciale du tracteur agricole à marche lente restaient pendantes dans cet avant-projet. Par la suite, les préavis de différentes organisations et instances se sont aussi montrés partiellement négatifs, comme ce fut le cas en son temps lors du projet de la Fédération routière suisse. Sous la présidence de M. le juge fédéral Strelbel fut constituée le 26 juin 1952 une commission d'experts pour la circulation routière,



Représentant général:

E. Griesser, machines agricoles, Andelfingen 31/ZH

Tél. (052) 4 14 33

Avec les griffes fouisseuses brevetées «Degenhart» et les roues à grilles «Degenhart», la herse rotative «Fax» représente un autre instrument pour la mécanisation des travaux de culture.

Le labourage et le hersage en une seule opération est chose actuellement possible dans les exploitations petites et moyennes grâce à la

Herse rotative portée «Fax» (brevet Hürlimann) de prix avantageux, presque instantanément montable et démontable. Modèle renforcé, avec roue porteuse. Déjà livrable pour la plupart des marques de tracteurs. Prière d'indiquer le type de la barre de coupe, la marque et le type du tracteur. Montage exécutable dans n'importe quelle forge en suivant les instructions. Demander offres et prospectus sans tarder vu la livraison initiale limitée.

instituée par le Conseil fédéral, laquelle se subdivisa en deux sous-commissions pour entreprendre la discussion du projet de loi. La nouvelle rédaction de l'avant-projet de loi sur la circulation routière, qui fut le fruit de ces délibérations, fut soumise encore une fois à un examen au cours des séances plénières de la dite commission d'experts.

L'idée de fixer à nouveau solidement la position spéciale du tracteur agricole dans la nouvelle loi par la formule «Le Conseil fédéral exceptera», dut être abandonnée dès le début par les représentants de l'agriculture, vu l'état d'esprit qui régnait. Au cours des discussions de la commission d'experts sus-nommée, la position spéciale du tracteur agricole (aux articles 25 et 61) put être maintenue par la formule «Le Conseil fédéral peut excepter». La position spéciale n'est donc pas définitivement «sauvée». Le projet de loi sera probablement soumis dans le cours de l'année prochaine, d'abord au Conseil fédéral, ensuite aux Chambres fédérales. Il va de soi que des voix se feront de nouveau entendre à ce moment-là contre la position spéciale. Aussi sera-ce la tâche de l'association centrale de mettre MM. les membres du Parlement bien au clair sur la question et de façon appropriée.

Comme par le passé, le maintien ou la perte de la position spéciale dépendra avant tout — sinon exclusivement — du comportement des conducteurs de tracteurs sur la voie publique. Plus les conducteurs de tracteurs seront disciplinés et corrects, plus les perspectives se montreront favorables.

Trafic local et trafic interurbain.

Après le rejet du Statut des transports automobiles (STA), le 25 février 1951, l'Association fiduciaire de l'industrie des transports automobiles (TAG), de concert avec ses organisations-membres, dut envisager des solutions sur la base de l'action individuelle et collective. Le 19 avril 1952 fut fondée la Communauté des transports à longues distances. Cette communauté a déjà fait ses preuves depuis sa création, bien que les difficultés des débuts ne lui aient pas été épargnées à elle non plus. En tant que propriétaires de tracteurs, nous ne sommes pas intéressés au trafic interurbain, aussi ne voulons-nous pas entrer dans plus de détails sur cette matière.

Pour obtenir une organisation saine du trafic local, il a été prévu la signature d'une convention entre la Communauté de travail des associations intéressées aux transports privés et aux usagers des transports (dont le siège est à Zurich) et l'Association fiduciaire de l'industrie de transports automobiles (TAG), dont le siège est à Berne. Afin qu'un tel arrangement puisse bien jouer, la TAG préconise la création de coopératives régionales pour le trafic local. Ceux de nos membres qui effectuent des transports professionnels ou mixtes feront bien de ne pas manquer de s'affilier à la coopérative pour le trafic local de leur région.

Dans cet ordre d'idées, nous rendons de nouveau les propriétaires de tracteurs attentifs au fait qu'en vertu des prescriptions douanières, des dispositions du contrat d'assurance-responsabilité civile, de la loi sur la circulation des véhicules à moteur (LA) et de l'ordonnance fiscale cantonale, il est interdit, comme par le passé, d'effectuer des transports non-agricoles (transports rémunérés ou mixtes) avec des tracteurs agricoles. Celui qui veut entreprendre de tels transports est tenu d'utiliser des tracteurs et des carburants au tarif douanier supérieur, de conclure une assurance-responsabilité civile selon la LA, d'équiper tracteurs et remorques selon les dispositions plus sévères en vigueur pour de tels transports, et enfin de payer la taxe de circulation des tracteurs industriels.

Tarif de douane réduit pour l'essence.

La réponse de la Direction générale des douanes à nos requêtes du 22 septembre 1950 et du 20 novembre 1951 nous est parvenue le 17 janvier 1952. Elle était négative. Nous avons demandé ultérieurement d'avoir une conférence à ce sujet et cette dernière eut lieu le 14 octobre 1952. Dans l'intervalle, la question de l'écoulement de l'essence fut étudiée en commun avec l'Union des associations coopératives agricoles de la Suisse et l'Union suisse des paysans. Le résultat de ces discussions fut donné à l'occasion de la conférence du 14 octobre 1952. Cette dernière se déroula en n'apportant aucune satisfaction quelconque. Le



La technique au service de l'agriculture

Enfin on y est arrivé:

**LA RÉNOVATION
DES PNEUS
DE TRACTEURS EST
MAINTENANT POSSIBLE !**

Grâce au



Vous réalisez une grosse économie,

Vous prolongez la durée de vos pneus.

Vous augmentez la puissance de vos véhicules.

VACU-LUG-TRACTORS-PNEUS-S.A.

LA TOUR-DE-PEILZ

Téléphone (021) 5 50 55

comité directeur de l'Union suisse des paysans adressa par conséquent une nouvelle requête au Département fédéral de Justice et Police, le 18 octobre 1952 déjà. La réponse qui nous parvint le 18 novembre 1952 était signée par M. le conseiller fédéral Weber. Elle était de nouveau négative. Entretemps, le comité directeur et un comité spécial s'occupaient encore une fois de l'affaire. On ne peut naturellement pas adresser sans autre une nouvelle requête. La prochaine et — espérons-le, dernière — tentative a besoin d'être préparée très à fond. Pour le moment, nous réitérons nos protestations contre l'injustice résidant dans le fait que le paysan, pour travailler son lopin de terre, doit payer des impôts sur le carburant, ou plus précisément des impôts pour la construction de routes.

Le réquisitionnement militaire des tracteurs agricoles

ne donne toujours pas satisfaction. La coordination demandée entre le bureau qui réquisitionne les chevaux et celui qui délivre les ordres de marche pour les tracteurs n'a pas encore été réalisée. Comme par le passé, nous devons continuer d'exiger qu'on laisse suffisamment de tracteurs et de chevaux à chaque commune pour effectuer les travaux agricoles nécessaires. Les tracteurs qui seront gardés à disposition des arsenaux ne devront pas être retenus inutilement une fois la mobilisation des unités respectives achevée.

La normalisation des tracteurs et des machines agricoles

devient peu à peu une réalité. Nous avons pris connaissance avec satisfaction des décisions fondamentales prises à Paris au début d'octobre 1952 à l'occasion de la 2ème séance du comité ISO/TC 22 T (International Standardization Organization) et qui se rapportaient à la prise de mouvement, à la barre d'attelage, à la voie du tracteur, à la poulie, ainsi qu'à la manœuvre et à la direction. Des décisions concernant la fixation des roues, les dispositifs d'accrochage et de relevage, les dispositifs de sécurité pour la prise de mouvement et les essais de tracteurs n'ont pas encore été prises, mais on s'occupe de toutes ces questions.

La collaboration avec d'autres organisations

est demeurée excellente et s'est avérée utile. Mentionnons particulièrement les bonnes relations que nous entretenons avec les suivantes:

Union suisse des paysans, Brougg.

Union des associations coopératives agricoles de la Suisse, Winterthour.

Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA), Brougg.

Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles, Berne.

Groupement suisse des payans montagnards (SAB), Brougg.

Association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle (SVIL), Zurich.

Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents, Berne.

Fédération routière suisse (FRS), Berne.

Association fiduciaire de l'industrie des transports automobiles (TAG), Berne.

Touring-Club suisse (TCS), Genève.

Union des garagistes suisses (UGS), Berne.

Nous adressons nos remerciements sincères à tous les représentants de ces organisations pour leur précieuse collaboration et la compréhension dont ils font preuve à l'égard de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture.

L'entente avec l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture, à Brougg, est particulièrement réjouissante. Etant convaincus de la nécessité et de l'utilité de cet institut, nous mettons tout en œuvre pour l'aider à surmonter les difficultés des débuts. Ainsi nous avons notamment dédié le no 11/52 du «Tracteur» à l'activité de l'IMA et montré, à cette occasion, que les autres pays arrivent à trouver beaucoup plus que frs. 7000.— pour des institutions similaires. Tandis que les contributions officielles des pays voisins se chiffrent par millions, en Suisse, ce sont principalement les organisations agricoles

Contrat de faveur avec l'Ass. suisse des propriétaires de tracteurs

Bien
conseillé

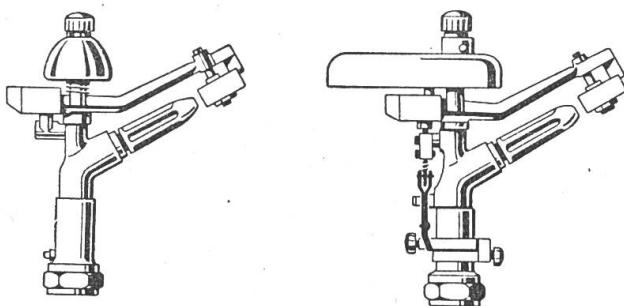


Bien
assuré

Av Benjamin-Constant 2 Lausanne

Renseignements par 16 agences générales dans toute la Suisse

Sois prévoyant ... et tu seras récompensé



Quand on veut installer quelque chose judicieusement, il faut dresser ses plans et faire ses calculs assez tôt. Pour qu'une installation vaille la peine, il faut qu'elle soit vraiment «un fameux ouvrier».

Rien n'est plus vrai lorsqu'il s'agit d'acquérir une **installation d'arrosage**, spécialement lorsqu'elle doit aussi servir à la **lutte contre le gel**.

Nous vous démontrerons avec plaisir, sans frais pour vous, comment on peut **lutter efficacement contre le gel** avec des moyens assez simples. Il y a vraiment de **nouvelles méthodes** et de **magnifiques possibilités** d'empêcher à peu de frais, au moyen d'une pluie artificielle ralentie, de gros dégâts de gel, tels que ceux du printemps passé.

Renseignez-vous: nous vous conseillerons avec plaisir.
Etablissement spécialisé dans la technique moderne de l'arrosage et de la lutte contre le gel.



Je m'intéresse à TR

Adresse exacte

à envoyer sous pli ouvert, affranchi à 5 ct., à:

FABRIQUE DE MACHINES AECHERLI S.A., REIDEN / LU

Tél. (062) 9 33 71

qui font vivre l'IMA. En plus d'une campagne d'entr'aide, que nous avons lancée par l'entre-mise du «Tracteur», et qui rapporta la somme de frs. 1000, nous avons augmenté notre cotisation annuelle pour l'année 1953 en la portant de frs. 1000 à frs. 3000. En même temps, nous avons invité les organisations-membres de l'IMA, en date du 15 janvier 1953, à éléver leur cotisation de 25 %. Cet appel n'a pas retenti en vain et notre prochain rapport indiquera en chiffres les résultats atteints. Nous remercions sincèrement tous ceux qui appuient nos efforts en vue d'un soutien financier suffisant pour l'IMA.

En terminant, nous adressons

un mot de remerciement et de reconnaissance

à tous les membres qui nous ont été fidèles au cours de cet exercice de 18 mois et à ceux qui sont entrés dans nos rangs. Nous ne voulons pas passer sous silence la tâche des présidents des comités et des gérants des sections, laquelle n'est pas toujours agréable. Nous adressons à tous l'expression de nos sentiments de gratitude.

Areuse et Brougg, octobre 1953.

ASSOCIATION SUISSE DE PROPRIÉTAIRES DE TRACTEURS

Le Président: E. Schwaar

Le Gérant: R. Piller

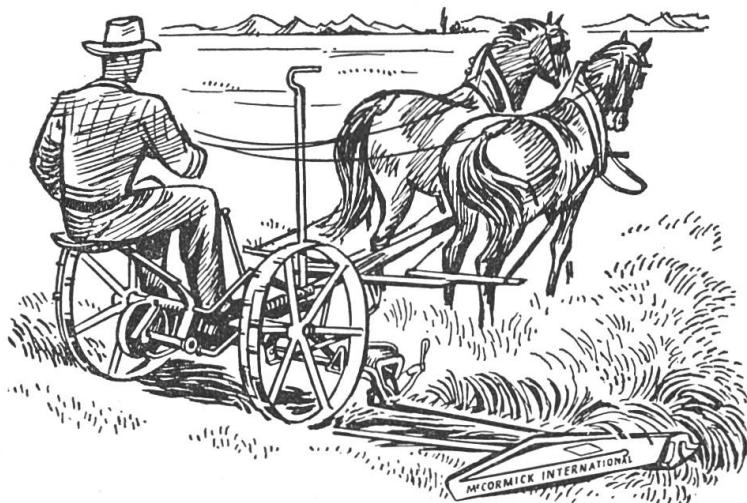


garantissent à votre tracteur à gazoil, à pétrole ou à essence un meilleur graissage et le maintiennent propre !

H.R. Koller & Cie., Winterthour

Représentant: Justin Chollet, Avenue Eglantine 22, Lausanne

Désirez-vous une faucheuse à attelage ?



Adoptez alors...

McCormick modèle D-10

La nouvelle faucheuse à chevaux McCormick International D-10 comble les désirs de l'agriculteur le plus exigeant. Légereté de marche insurpassable. Engrenage nouveau, solide clavetage des roues. Coupe impeccable à ras du sol, travail rapide et régulier. Force nécessaire minime, donc ménagement des animaux.

Le représentant I. H. vous orientera volontiers sur tous les autres et importants avantages des célèbres faucheuses McCormick International. Demandez sans engagement nos prospectus pour **râteaux-faneuses, faneuses, chargeurs de foin, presses à fourrage, épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais.**

**International
Harvester Co. S.A. Zurich**

Hohlstrasse 100

Tél. 051 / 23 57 40

Dépôt Morges, Rue de la Gare 6, Tél. 021 / 732 80
Tracteurs et machines agricoles McCormick International
Camions International · Réfrigération International Harvester
Climatiseurs · Matériel Industriel International



Cela nous a fait plaisir . . .

Dans notre article intitulé «Des bonnes intentions à l'action !» ou «Donnons la preuve que nous tenons ce que nous avons promis», paru dans le numéro 3/54 du «Tracteur», nous avions donné le mot d'ordre suivant: «Il faut que jusqu'au 31 mars 1954, toutes les remorques de tracteurs, les chars et les charrettes — sans exception — soient pourvus de plaques réfléchissantes. La réaction de nos membres a été spontanée. Les nombreux messages qui nous sont parvenus nous permettent de dire que notre appel a été entendu et a produit son effet. Signalons notamment ce propriétaire de tracteur du canton de Vaud, qui a recueilli des commandes dans sa commune auprès de tous ses collègues, et qui nous a fait parvenir une demande collective de 48 plaques. Bravo M. B., à M. ! Le secrétariat central a expédié à lui seul plus de 1000 plaques réfléchissantes au cours de la première semaine suivant la parution du périodique. Du moment que nous avons recommandé dans notre appel de se procurer les plaques auprès des syndicats agricoles et de ne s'adresser à nous que si ces derniers ne pouvaient les fournir, il est à supposer que ces organisations en auront délivré quelques milliers.

Nous remercions cordialement nos membres d'avoir donné une prompte réponse en agissant. Tant que nos mots d'ordre seront suivis de cette manière sur toute la ligne, nous pourrons être pleins d'un espoir justifié à l'égard de la position spéciale du tracteur agricole dans la prochaine loi sur la circulation routière. Nous vous prions instamment de donner également suite à l'appel que nous adressons dans ce numéro ainsi qu'à nos mots d'ordre ultérieurs.

Le comité directeur.

La nouvelle section genevoise

a élu un nouveau président en la personne de Monsieur Georges Pottu, de Malval-Dardagny et un nouveau secrétaire en celle de Monsieur François Favre, de Corsinge-Meinier.

Nos sincères remerciements s'en vont à l'adresse de Monsieur J. Déthurens, de Laconnex - Genève, président pendant de longues années, et à Monsieur E. Margand, de Vésenaz - Genève, ancien secrétaire, pour la longue activité qu'ils ont déployée au service des propriétaires de tracteurs du canton de Genève, de même que pour leur attitude loyale vis-à-vis de l'association centrale.

Nous présentons nos félicitations aux nouveaux élus, MM. Pottu et Favre, pour leur flatteuse nomination, et nous leur souhaitons une cordiale bienvenue en tant qu'étroits collaborateurs de l'organisation centrale. Nous sommes certains, pour notre part, que la collaboration se révélera agréable et profitable.

Le comité directeur.

Changement de président dans la section soleuroise . . .

Le président de cette section, Monsieur Victor Meier, de Kestenholz, étant surchargé de travail, s'est vu obligé de présenter sa démission lors de l'assemblée générale de la section soleuroise tenue le 12 mars 1954. Il était président de cette dernière, en même temps que membre du comité central, depuis 1949. Nous remercions M. Meier de sa précieuse et loyale collaboration.

Son jeune successeur est Monsieur Rudolf Sury, contremaître à l'Ecole cantonale du Wallierhof, à Riedholz. Nous le félicitons de son élection flatteuse et lui souhaitons dès maintenant la bienvenue au comité central.



De nos jours les moteurs tiennent

une si large place dans l'agriculture qu'on ne saurait ignorer l'importance de la question d'huile de graissage. Ne crois pas que n'importe quel lubrifiant fasse ton affaire. Bien au contraire: seule la meilleure huile répond aux exigences du moteur de ton tracteur qui sert jurement à toutes sortes de travaux. C'est pourquoi je te conseille d'adopter CASTROL qui est très économique à l'usage et de bon rendement. Avec

CASTROL
le moteur reste jeune



CASTROL huile pour moteurs est en vente auprès des garages, marchands de motocyclettes et agents de fabriques de machines agricoles.

Représentation générale pour la Suisse: Bürke & Co. SA., Zurich

... et dans la section saint-galloise

Monsieur Rudolf Eichenberger, de Salez, a démissionné à l'occasion de l'assemblée générale de la section du 14 mars 1954, après une activité présidentielle dynamique et fructueuse de 15 années. Il fut cofondateur de la section saint-galloise.

M. Eichenberger a été membre du comité central de l'association suisse pendant le même laps de temps. Ses interventions énergiques ne seront pas oubliées de si tôt par ses collègues du comité central ou par les délégués. M. Eichenberger fut membre du comité directeur de 1943 à 1946. Nous lui adressons nos sincères remerciements pour sa longue activité au sein du comité central et de la section saint-galloise; comme nous le félicitons aussi de sa nomination bien méritée en qualité de président d'honneur de la dite section.

Le nouveau président est Monsieur Karl Rey, de Neu-St. Johann, dans le Toggenbourg. Nous présentons nos félicitations à M. Rey pour son élection et lui souhaitons une cordiale bienvenue en tant qu'étroit collaborateur de l'association centrale.

Le comité directeur.

Nouvelles des sections

Section de Genève

Dans sa séance du 6 mars 1954, le Comité a accepté les démissions de MM. Joseph Déthurens, président depuis de nombreuses années, et Edouard Margand, gérant depuis 12 ans. Nous leur adressons tous nos remerciements pour le travail accompli au sein de la section, tout spécialement pendant les périodes de restrictions où la tâche ne fut pas toujours facile.

Le nouveau bureau est formé comme suit: Pottu Georges, Président, Malval-Dardagny; Forestier Edgard, vice-président, Chancy; Favre François, secrétaire, Corsinges-Meinier; Déthurens Joseph, Laconnex; Garin Marcel, Compesières; Margand Edouard, Vésenaz; Piccot Eugène, Versoix; Perrier Albert, Jussy; Kocher Paul, Peney-Satigny.

La comptabilité est confiée au Secrétariat agricole genevois.

Le Comité se propose d'organiser, dans le courant de mai et d'entente avec les représentants et constructeurs de machines agricoles à Genève, deux journées de démonstration de machines agricoles et viticoles. Des progrès techniques considérables ayant été faits ces dernières années, il sera intéressant pour les agriculteurs de voir ces machines au travail.

Economique à l'usage

PERFECTOL
MOTOR OIL

BRACK S.A., Renens (021) 24 98 38